

Mars

Une date à ne pas rater, le 31 mars pour la cotisation à l'Ordre. C'est la seule échéance de l'année qui déclenche un recouvrement si vous la dépassez.

LES DATES DU MOIS

Obligatoire · Prioritaire · À noter

DATE	ÉCHÉANCE OU TEMPS FORT	INTERLOCUTEUR	NIVEAU
31 mars	Date limite de paiement de la cotisation ordinale, article L. 4122-2 du code de la santé publique	Ordre des médecins	OBLIGATOIRE
Courant mars	Versement du forfait patientèle médecin traitant, remplacé par le forfait médecin traitant depuis le 1er janvier	Assurance Maladie	À NOTER
1er au 31 mars	Mars Bleu, mobilisation nationale sur le dépistage du cancer colorectal	INCa, centre régional de coordination	À NOTER
Dans le mois de la signature	Communication des contrats au conseil départemental, article L. 4113-9 du code de la santé publique	Ordre des médecins	OBLIGATOIRE

LES ACTIONS À MENER

À cocher au fil du mois

ADMINISTRATIF ET FINANCIER

ORDINAL ET RÉGLEMENTAIRE

- ☐ Régler la cotisation ordinale avant le 31 mars. Un défaut de paiement conduit à une saisine en recouvrement, frais refacturés au médecin.
- ☐ Communiquer les contrats et avenants signés dans le mois suivant leur conclusion, y compris collaboration, remplacement et mise à disposition de locaux.
- ☐ Soumettre les projets de contrat au conseil départemental avant signature, celui-ci disposant d'un mois pour formuler ses observations.

COMPTABLE ET FISCAL

- ☐ Valider le résultat de l'exercice clos avec l'expert-comptable avant la télédéclaration de mai.
- ☐ Faire le point avec le comptable sur les amortissements du matériel et les équipements revendus.

CABINET, MATÉRIEL ET NUMÉRIQUE

CABINET ET ÉQUIPE

- ☐ Publier le planning de congés d'été et le communiquer aux patients suivis en affection longue durée.
- ☐ Rédiger le contrat de remplacement et vérifier que le remplaçant a bien sa licence ou son inscription à l'Ordre.

URGENCES, DÉPLACEMENTS ET LOCAUX

- ☐ Relever le kilométrage professionnel pour le calcul des frais de déplacement.
- ☐ Vérifier l'entretien du véhicule avant la période des visites.

NUMÉRIQUE ET VISIBILITÉ

- ☐ Mettre à jour votre registre RGPD, la liste des données patients que vous conservez et pour quel usage.
- ☐ Publier l'information sur le dépistage colorectal sur les supports du cabinet.
- ☐ Vérifier les mentions légales et la politique de confidentialité du site.
- ☐ Vérifier que vos sauvegardes tournent, et surtout qu'elles se restaurent.

FORMATION ET COMPÉTENCES

- ☐ Repérer les salons professionnels et les journées régionales de votre spécialité.
- ☐ Réserver les sessions du premier semestre avant qu'elles ne se remplissent.
- ☐ Classer les attestations reçues dans un dossier unique, papier et numérique.

PATIENTS ET PRÉVENTION

- ☐ Remettre les kits de dépistage colorectal en consultation aux patients de 50 à 74 ans.
- ☐ Prescrire les traitements de fond des allergies avant le pic de pollens.
- ☐ Parler sommeil et rythmes avec les patients au moment du changement d'heure.

À LANCER DÈS MAINTENANT POUR AVRIL

- ☐ Commander les outils de la semaine de la vaccination, la livraison demandant plusieurs semaines.
- ☐ Vérifier la disponibilité du remplaçant et faire viser le contrat.
- ☐ Préparer les documents de la déclaration de revenus, la campagne ouvrant début avril.

À NOTER

Le conseil départemental dispose d'un mois pour formuler ses observations sur un projet de contrat. Soumettre le projet avant signature évite d'avoir à modifier un contrat déjà exécuté.

MES DATES PROPRES AU CABINET, MES RÉFÉRENTS, MES RELANCES

Sources : Conseil national de l'Ordre des médecins (article L. 4122-2 du code de la santé publique) · CARMF, appel de cotisations · Urssaf, praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés · DGFiP et economie.gouv.fr, calendrier fiscal · ameli.fr, forfait médecin traitant et dotation numérique · Santé publique France, campagnes de prévention · Agences régionales de santé et Météo-France, veille saisonnière canicule · arrêté du 30 décembre 2014 modifié le 1er juillet 2019 pour l'AFGSU.